

Communication municipale no 588 / 2015

Séance du Conseil communal du 22 juin 2015

Hôtel-restaurant « Le Rivage »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Introduction

Lors de sa séance du 7 mai 2012, le Conseil a souhaité être renseigné à intervalle régulier sur l'évolution financière de l'hôtel-restaurant « Le Rivage ».

La Municipalité a donné suite à cette demande dans ses communications n° 568/2012 (séance du 5 novembre), 574/2013 (séance du 7 décembre) et 581/2014 (séance du 23 juin).

En outre, Messieurs les Présidents du Conseil et des commissions de gestion et des finances ont été invités à participer aux assemblées générales ordinaires de la Société d'exploitation et ont pu prendre connaissance des comptes, des rapports de gestion et poser des questions au Conseil d'administration.

Conseil d'administration

Il est rappelé que la commune est actionnaire unique de la Société d'exploitation du Rivage SA, créée le 10 février 1999. Trois membres de la Municipalité siègent à son conseil d'administration ainsi que deux membres externes : MM. Jean-Pierre Wicht, depuis 1999, et Jacques Pernet depuis 2014. Ces derniers apportent leurs précieuses compétences dans les domaines financiers et de la branche hôtelière.

Direction

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'établissement est sous la direction de M. Blaise Baetscher qui a été chargé par le conseil d'administration de reprendre en main la gestion du Rivage.

Sous son impulsion, le chiffre d'affaires est en augmentation constante malgré une conjoncture défavorable dans la branche hôtelière et les aléas de la météo en été 2014.

Rétrospective 2014

Évolution du chiffre d'affaires 2013-2014

2012	CHF	2'525'871	
2013	CHF	2'788'892	+10.40%
2014	CHF	2'910'548	+ 4.35%

Réservations au travers du site Internet du Rivage

2012 =	CHF	62'445	
2013 =	CHF	113'159	+82%
2014 =	CHF	138'392	+18%

Restauration :

La qualité de l'accueil et du service s'est améliorée. L'établissement a refait sa réputation sur le marché avec ses assiettes du jour, son offre à la carte et ses poissons du Léman. Le chef de cuisine applique une politique d'achats responsable, orientée sur des produits frais et locaux. Le Rivage privilégie également les vigneron lutriens pour ses achats de vins.

Gestion du Lounge :

L'année 2014 fût une belle réussite, malgré un mois de juillet catastrophique, l'établissement a réalisé un chiffre d'affaires de CHF 57'185.00 (2013 environ 44'500.00) +28.5%

Hébergement :

La note propreté sur Booking a passé de 7.8 à 8.7. Cette note est très importante aux yeux des futurs hôtes. Le Rivage a une note globale de 8.2, 8.3.

Loyers encaissés :

2012 =	CHF	283'000
2013 =	CHF	230'000
2014 =	CHF	230'000

Résultats financiers de l'exercice 2014

Malgré l'évolution réjouissante des chiffres 2014 évoquée précédemment, mais compte tenu essentiellement de certaines charges fixes notamment relatives aux salaires et charges sociale, l'exercice écoulé s'est soldé, par une perte comptable de CHF 79'928 (2013 = CHF 192'702) après amortissement de CHF 58'784.

Le détail des principaux chiffres sont les suivants :

	31.12 2014	31.12 2013	Différence
Recettes restauration (y-c banquets)	1'647'259	1'568'086	+ 79'173
Recettes hébergement	1'263'289	1'220'806	+ 42'483
Total chiffre affaires	2'910'548	2'788'892	+ 121'656
Charges directes d'exploitation	557'765	560'558	- 2'793
Salaires et charges sociales	1'515'617	1'455'158	+ 60'459
Autres charges d'exploitation	431'332	453'477	- 22'145
Entretien et renouvellement	150'156	143'517	+ 6'639
Loyer	230'000	230'690	- 690
Autres charges hors exploitation	105'604	138'192	- 32'588
dont amortissements	58'784	102'239	- 43'455
Perte d'exploitation	- 79'928	-192'702	- 112'774

En raison d'une succession d'exercices déficitaires, la Société se retrouve en état de surendettement de l'ordre de 1.2 million. Lors de sa séance du 13 avril 2015, la Municipalité a décidé de porter sa postposition de créance de CHF 650'000.- actuellement à CHF 800'000.- couvrant ainsi ce surendettement et évitant ainsi au Conseil d'administration de devoir informer le juge, conformément aux dispositions de l'Art. 725, al. 2 du CO.

Il est utile de rappeler que, lors de sa création en 1999, le capital-actions de CHF 500'000 de la société a servi avant tout au rachat à l'office des faillites du fonds de commerce de l'ancien gérant pour un montant de CHF 400'000 La reprise de ces actifs, sans valeur intrinsèque correspondante, a limité la marge de manœuvre de la société pour son exploitation.

Perspectives pour 2015

Le Rivage va continuer à se positionner sur le marché via son site Internet. L'offre s'est étoffée d'un appartement à louer au jour, à la semaine ou au mois. L'objectif est d'augmenter la clientèle de base et de fidéliser de nouvelles sociétés.

La Direction a signé un contrat avec Suisse Vélo Tourisme afin d'augmenter sa visibilité sur ce support touristique.

Elle sera attentive à la résiliation de différents contrats (leasing TV), conclus sous l'ancien mandat, qui n'apportent aucune plus-value et coûtent excessivement cher.

Une attention particulière a été apportée au budget de la masse salariale tout en rappelant que l'établissement doit garantir à sa clientèle un service de qualité.

Les chiffres des mois de janvier à avril 2015 sont réjouissants en termes de chiffre d'affaires et de maîtrise des charges.

Conclusions

Compte tenu de ces perspectives, et du grand nombre de mesures que la Direction et le Conseil d'administration du Rivage ont mis en place depuis le 1^{er} janvier 2013 et qui commencent à porter leurs fruits, l'exercice 2015 devrait être bénéficiaire. Le Conseil d'administration a mis en place tous les instruments nécessaires pour atteindre cet objectif.

LA MUNICIPALITÉ

Lutry, le 8 juin 2015